## Fiscalité vaudoise: douloureuse comparaison

www.cvci.ch/fr/fiscalite

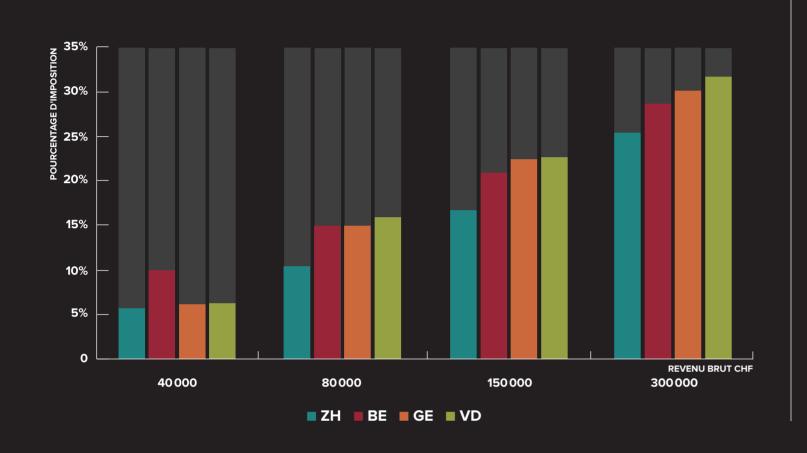


La population vaudoise a consenti d'importants efforts pour que le Canton retrouve la prospérité après la crise des années 1990.

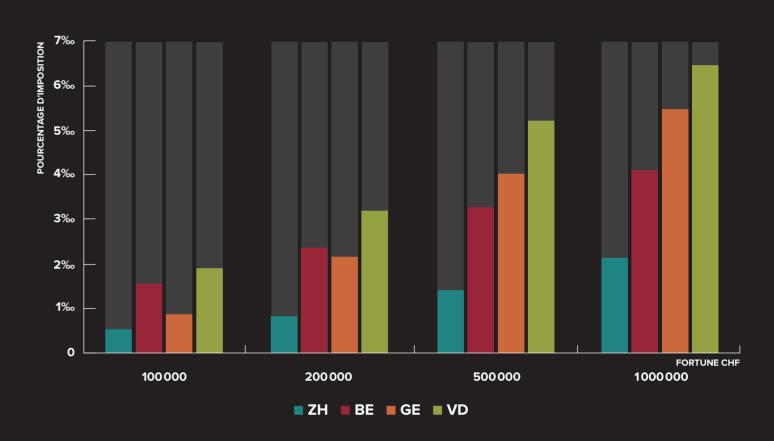
Sur la période 2005-2020, les revenus d'impôts ont augmenté de 69 %. Depuis des années, la situation financière du Canton est excellente, mais Vaud demeure dans le trio de tête des cantons imposant le plus les personnes physiques, en particulier les classes moyennes et supérieures. La comparaison intercantonale indique un décalage ni justifié, ni justifiable.

Une vraie réforme cantonale de la fiscalité des personnes physiques doit aujourd'hui être menée. Eclairage chiffré.

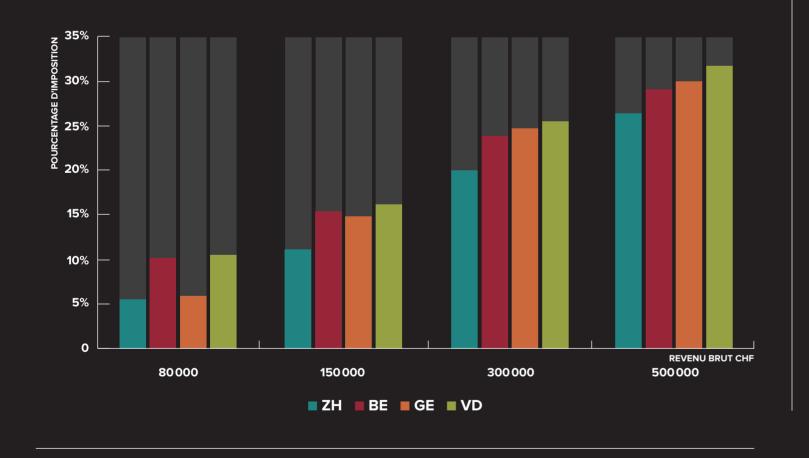
## Célibataire impôt sur le revenu en 2021



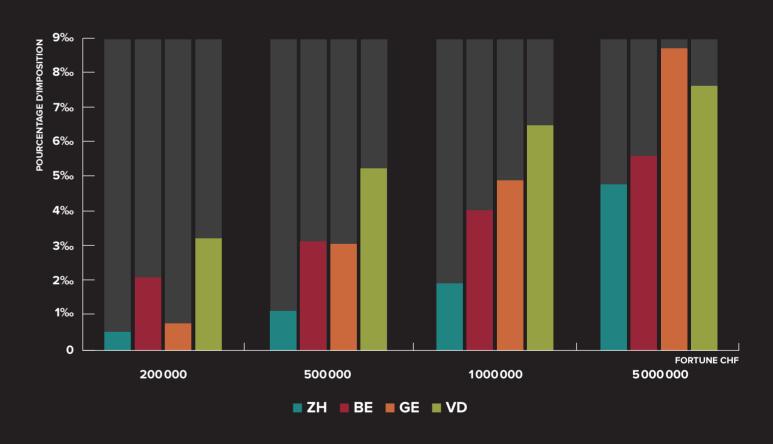
## Célibataire impôt sur la fortune en 2021



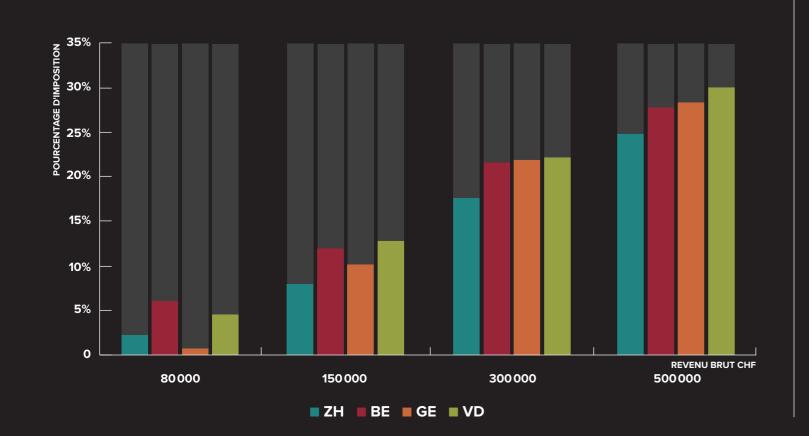
## Marié sans enfant impôt sur le revenu en 2021



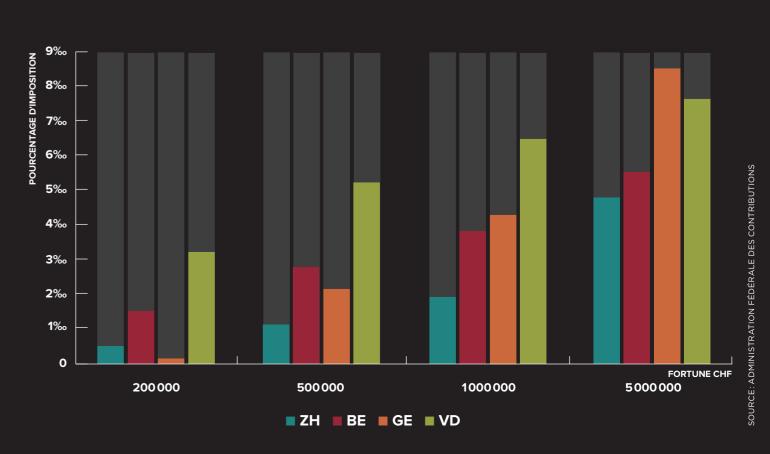
Marié sans enfant impôt sur la fortune en 2021



## Marié avec deux enfants impôt sur le revenu en 2021



## Marié avec deux enfants impôt sur la fortune en 2021



## Fiscalité vaudoise: douloureuse comparaison

La situation fiscale des entreprises est aujourd'hui paradoxale. Alors que nous pensions avoir gagné durablement en attractivité grâce aux réformes RIE III et RFFA, les décisions internationales de l'OCDE nous obligent à remettre, en partie, l'ouvrage sur le métier.

Quant à la fiscalité des personnes physiques, elle reste comparativement très lourde dans le canton de Vaud où elle n'a pas évolué significativement depuis plus de vingt ans. Ajoutez à cela la démultiplication des taxes pour financer les projets de l'Etat et vous constaterez à quel point la facture s'avère salée pour les contribuables vaudois.

Les signaux sont pourtant au vert pour entamer une véritable réforme. Les finances cantonales se portent insolemment bien puisque, depuis dix ans, le canton dégage des bénéfices. A coup de 600 à 700 millions par année, on approche des 6 milliards cumulés.

Réformer l'imposition des personnes physiques constituerait une bouffée d'oxygène pour le pouvoir d'achat de toute la population, à commencer par la classe moyenne. De plus, ce serait un levier important pour la compétitivité du canton de Vaud à même d'éviter des départs de contribuables et des délocalisations d'entreprises en raison du poids des impôts. Face aux défis à venir, il est temps d'oser et d'innover également en matière de fiscalité.

Ce dépliant est un extrait de l'étude fiscale comparative publiée tous les deux ans par la CVCI, sur la base de données officielles et objectives. Cette étude a l'ambition d'indiquer où se situe fiscalement le canton de Vaud, mais aussi d'éclairer les pistes à même d'assurer sa prospérité.

L'étude est disponible en version longue, en PDF, sur www.cvci.ch/fr/fiscalite

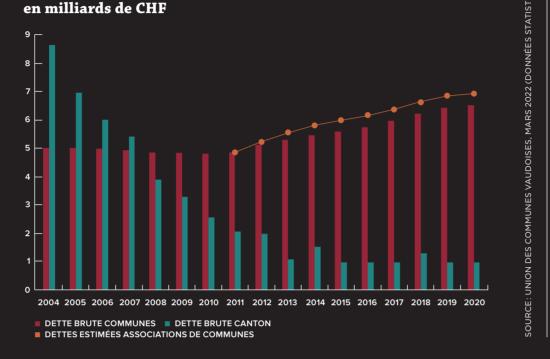
### Situation financière du Canton et des communes

Depuis seize ans, les comptes cantonaux tions pour rester compétitif et dessersont positifs. Rien ne semble perturber l'insolente santé financière du Canton. Les derniers comptes démontrent de plus que l'Etat possède une large marge du Covid-19.

rer la pression sur la population et les entrepreneurs.

A l'inverse du Canton, qui s'enrichit, les de manœuvre lui permettant d'absor- communes s'appauvrissent. Leur partiber des imprévus comme la pandémie cipation à la politique cantonale de désendettement dans les années 2000, et l'évolution des politiques publiques, ont Depuis dix ans, le Canton a ainsi en- largement contribué au développement grangé pas moins de 6 milliards de bé- d'une dynamique financière qui a profinéfices. Le tout sans proposer une seule té au Canton. Aujourd'hui, ponctionnées réforme conséquente de la fiscalité des par l'Etat, elles se retrouvent dans une personnes physiques. Il est aujourd'hui situation difficile, sans parler d'une péimpératif d'entreprendre des modifica- réquation devenue obsolète

## Evolution des dettes brutes du canton et des communes vaudoises,



### **Evolution des recettes fiscales** et augmentation des charges sociales

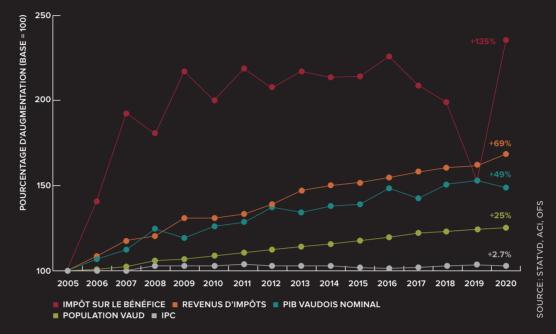
Les recettes fiscales ne cessent globa- La baisse que l'on observe en 2020 s'exlement de croître.

Alors que l'on prédisait de mauvais résultats en raison de la baisse du taux de la RFFA et la suppression des statuts d'imposition des personnes morales dès spéciaux, qui a induit une hausse d'im-2019 en lien avec la RFFA, les recettes fiscales globales ont augmenté de 4,4% rapporté plus.

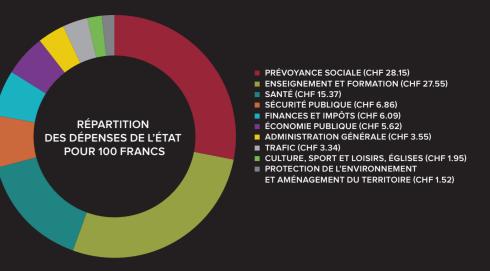
plique par la diminution du taux fiscal cantonal de 8 à 3,3%. Elle a largement été compensée par l'entrée en vigueur pôt pour les entreprises concernées.

et celles de l'impôt sur le bénéfice des Ces dernières années, la facture sociale personnes morales de 52% (source: apparaît comme la principale dépense StatVD, ACI, OFS). Aussi étonnant que de l'Etat, notamment devant la formacela puisse paraître, les baisses fiscales tion. De nouvelles mesures sociales qui ont, dans la majorité des cas, toujours finissent invariablement par grever le porte-monnaie des contribuables.

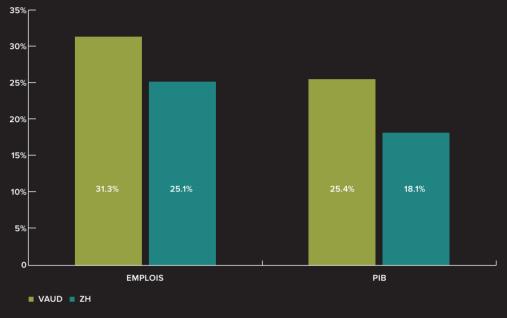
#### Evolution des recettes fiscales vaudoises depuis 2005



### Le social, 1er poste de dépenses du canton de Vaud (comptes 2020)



#### Poids de l'Etat: part de l'administration publique en 2020, par rapport au total des emplois et du PIB (Vaud vs Zurich)



### Importance des contribuables aisés

poser toujours davantage les assujettis si être un mauvais calcul. les plus aisés. La dernière en date fut l'« Initiative 99% ». C'est mal connaître la réalité des rentrées fiscales: 1% des ces personnes dans le canton, comme contribuables les plus riches génèrent 40% des recettes de l'IFD, et les 10% les vement modérée, nous nous priverons plus aisés en engendrent 78%. A l'op- de recettes qu'il faudra donc compenposé, 50% des contribuables les plus modestes en génèrent 2% seulement. moyenne.

L'importance de la contribution des plus Cette conséquence sera très préjuaisés apparaît donc clairement, et met diciable pour tous ces contribuables, en évidence la nécessité de les garder déjà lourdement taxés en comparaison sur le territoire cantonal. Exercer sur eux intercantonale

(PERSONNE SEULE)

**AVEC UN REVENU IMPOSABLE ET UNE FORTUNE IMPOSABLE** 

PAIE ENVIRON (ICC+IFD)
CHF 225 000

Les initiatives sont nombreuses pour im- une pression confiscatoire se révèle ain-

Si nous ne prenons pas garde à conserver dans notre pays, via une fiscalité relatiser en imposant davantage la classe

**35 CONTRIBUABLES** 

AVEC CHACUN UN REVENU IMPOSABLE

ET UNE FORTUNE IMPOSABLE **DE CHF 80 000** 

PAIENT ENSEMBLE ENVIRON (ICC+IFD)

CHF 225000

(PERSONNES SEULES)

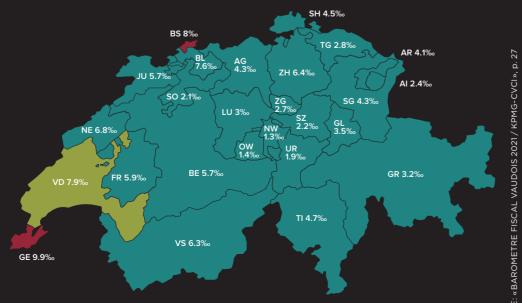
### Propriétaires d'entreprises sous pression

tune les plus élevés de Suisse. Le canton de Berne, similaire au nôtre à plus d'un titre, connaît un impôt plus modéré, dans la moyenne suisse.

par une personne physique inclut les beaucoup les impôts de leurs propriétaires, alors que l'entreprise constitue

Actuellement, le canton de Vaud connaît L'outil de travail ne représente pas en I'un des barèmes d'imposition sur la for- tant que tel une fortune «liquide» dont l'entrepreneur peut se séparer aisément. Il s'agit d'un facteur de production qui génère des places de travail et qui est source d'un revenu commercial imposable. Suite aux pressions des organi-Aujourd'hui, l'impôt sur la fortune payé sations économiques, le Conseil d'Etat a prévu pour 2022 une baisse de l'esactions d'entreprises détenues par son timation des actions de propriétaires propriétaire, partiel, principal ou exclu- d'entreprise, en augmentant le taux de sif. L'imposition de ces actions alourdit capitalisation du rendement pour en déterminer la valeur. Le Grand Conseil a admis cette modification. Il est important l'outil de travail de celui qui la détient. que ce taux ne soit pas revu à la baisse selon les valeurs du marché

## Impôt sur la fortune



# CANTON DE VAUD

CANTON AVEC UN TAUX D'IMPOSITION SUPÉRIEUR À CELUI DU CANTON DE VAUD (+7.9%) CANTON AVEC UN TAUX D'IMPOSITION INFÉRIEUR À CELUI DU CANTON DE VAUD (-7.9%)

### Personnes morales: un avenir incertain

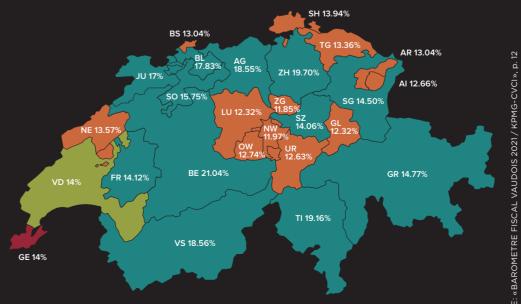
ton de Vaud. La réforme n'a pas généré damentale d'une fiscalité compétitive.

Il n'en demeure pas moins que, globalement, la fiscalité vaudoise devra veiller étrangers et aux autres cantons, dont

Suite à l'introduction de la RFFA, le taux au niveau de l'OCDE, notamment l'ind'imposition sur le bénéfice des entre- troduction d'un taux d'imposition gloprises a clairement baissé dans le can- bal minimum de 15 %, le taux d'impôt sur le bénéfice ne sera plus un facteur de de pertes et démontre l'importance fon- différenciation. Ce ne sera plus le seul facteur qui contribue à l'attractivité du canton vis-à-vis de juridictions dont le coût de la vie est moins élevé

à rester attractive par rapport aux pays Face à ce nouvel environnement, le Canton et la Suisse devront trouver de noucertains appliquent des taux inférieurs. velles mesures, fiscales et non fiscales, Il faut désormais intégrer qu'avec les dé-pour maintenir leur attractivité et ainveloppements internationaux annoncés si se différencier au plan international

## Impôt sur le bénéfice



■ CANTON DE VAUD
■ CANTON AVEC UN TAUX D'IMPOSITION SUPÉRIEUR À CELUI DU CANTON DE VAUD (+14%)

CANTON AVEC UN TAUX D'IMPOSITION ÉGAL À CELUI DU CANTON DE VAUD (14%) CANTON AVEC UN TAUX D'IMPOSITION INFÉRIEUR À CELUI DU CANTON DE VAUD (-14%)

### Perspectives cantonales

Le Grand Conseil vaudois a adopté une baisse du coefficient d'impôt cantonal de -1 pt en 2020 et de -1 pt en 2021 dans le cadre de la stratégie fiscale 2020-2023. En 2022, les autorités cantonales ont adopté des allègements supplémentaires:

- o La fiscalité des entrepreneurs (outil o Les prestations en capital de la préde travail): la valeur vénale des titres qui ne sont pas cotés, ou pas réqulièrement cotés en bourse ou hors bourse, fait l'objet d'une estimation désormais plus favorable au propriétaire d'entreprise; le Conseil d'Etat arrête les dispositions d'application (RETIF). Ce nouveau règlement prévoit un taux de capitalisation de 16 % pour les actions et titres non cotés qualifiés d'outil de travail (au lieu de 7% auparavant selon une circulaire fédérale)
- o Augmentation des déductions pour
- à l'art. 47 de la LIVD. o Extension de la déduction pour contribuables modestes: une déduction supplémentaire de CHF 16000 (au lieu de 15800) est accordée au contribuable dont le revenu (après
- frais de garde des enfants de CHF 9100 à CHF 10100.

Le canton de Vaud connaît une situation financière confortable. Les impôts y battent des records en comparaison intercantonale, sur le revenu comme sur la fortune. Parallèlement, les entreprises traversent coup sur coup deux crises majeures (Covid et guerre en Ukraine), qui mettent à mal leurs activités. Il devient donc impératif d'entreprendre une réforme de fond de la fiscalité des personnes physiques, pour redonner du pouvoir d'achat à tous, soulager les entrepreneurs et maintenir l'emploi. Un prérequis si l'on souhaite assurer notre compétitivité et, par là même, notre prospérité

L'étude intégrale est disponible en version longue, en PDF, sur www.cvci.ch/fr/fiscalite











